

Préfectures de la Seine-Maritime et de la Somme

Schéma de cohérence territoriale du pays interrégional Bresle-Yères



Porter à Connaissance de l'État Annexe : servitudes d'utilité publique Novembre 2014 Porter à connaissance de l'État réalisé dans le cadre de la procédure du Scot du pays interrégional Bresle-Yères

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime Service Ressources, Milieux et Territoires – Bureau des territoires

> Cité administrative, 2 rue Saint Sever 76032 ROUEN CEDEX

> > **2** 02.35.58.55.89

ddtm-srmt-bt@seine-maritime.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme Service de l'Aménagement des Territoires et de l'Urbanisme – Bureau de la Planification des Territoires

> Centre Administratif Départemental 1, bd du port BP 2612 80026 Amiens cedex 1

> > 02.22.97.21.57

ddtm-satu-bpt@somme.gouv.fr

CHAPITRE I — SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales ...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF ...) et de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations...). Elles sont instituées par des lois ou règlements particuliers. Le code de l'urbanisme (article L126-1) ne retient juridiquement que les servitudes affectant l'utilisation des sols. Leur liste, dressée par décret en Conseil d'État et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories :

- → les servitudes relatives à la conservation du patrimoine ;
- → les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements ;
- → les servitudes relatives à la défense nationale ;
- → les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

x Liste des SUP par catégories et communes concernées

La liste des SUP pour <u>la partie de territoire intéressant le département de la Somme</u> se trouve dans le CD-ROM joint en annexe, ainsi que le plan reprenant l'ensemble de ces SUP. Pour chaque SUP, une fiche « caractéristique de la servitude » permet d'identifier la ou les communes concernées pour chaque type de servitude, la dénomination de la SUP ainsi que les obligations en résultant.

La liste des différentes SUP pouvant affecter l'occupation des sols pour <u>la partie de territoire intéressant le département de la Seine-Maritime</u>, dont la DDTM a connaissance est rappelée, en indiquant le type de servitude, son intitulé et sa désignation ainsi que les communes concernées.

Les éléments ci-après constituent une extraction de la base de données servitudes d'utilité publique existante en DDTM de la Seine-Maritime. Elle n'est pas obligatoirement exhaustive et est à mettre en perspective avec les données relatives aux Sup figurant dans la partie rédigée du PAC.

Aussi, ne sont pas reprises ici les SUP suivantes : AC1 relatives à la protection des monuments historiques classés ou inscrits, AC2 relatives à la protection des monuments naturels classés ou inscrits, AC4 concernant la zone de protection du patrimoine architectural urbain ou paysager, AS1 relatives à la protection des captages figurant dans la partie rédigée du PAC.

Ces différentes Sup sont listées dans le corps du PAC ou le cas échéant il est renvoyé à un site internet.

Également, les servitudes A5 relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ne sont pas indiquées.

Ci-après un tableau récapitulant, sous ces réserves, les différentes SUP pour la partie de territoire intéressant le département de la Seine-Maritime.

Pour de plus amples informations, il convient de se rapprocher des gestionnaires de chacune des servitudes.

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
EL7	alignement	RD126 (instituée par arrêté préfectoral du 30 décembre 1935) RD16 (instituée par délibération du Conseil général du 21 octobre 1937)	CRIEL-SUR-MER	
EL7	alignement	Chemin vicinal 1	PONTS-ET-MARAIS	Arrêté préfectoral du 28.07.1959
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	Champ de tir du Val de Gloire.	EU, PONTS-ET-MARAIS	Loi du 13.07.1927
11	pipe-lines d'hydrocarbure	Oléoduc de défense LE HAVRE - CAMBRAI	CAMPNEUSEVILLE, FALLENCOURT, FOUCARMONT, REALCAMP, SAINT-LEGER-AUX- BOIS, VIEUX-ROUEN-SUR- BRESLE	Décret du 14.05.1956
13	canalisations de gaz	Canalisations de distribution de gaz Canalisations de transport de gaz	AUMALE, EU, LE TREPORT, PONTS-ET-MARAIS	Lois des 15.06.1906, 13.07.1925, 08.04.1946
13	canalisations de gaz	Canalisation de transport de gaz	AUMALE, BLANGY-SUR- BRESLE, ELLECOURT, FALLENCOURT, FOUCARMONT, HODENG-AU-BOSC, LONGROY, MONCHAUX- SORENG, MORIENNE, NESLE- NORMANDEUSE, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE, VIEUX-ROUEN-SUR- BRESLE,	Lois des 15.06.1906, 13.07.1925, 08.04.1946

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
			CRIQUIERS, GERVILLE, VILLERS SOUS FOUCARMONT	
13	canalisations de gaz	Déviation de la canalisation de transport de gaz PREAUX BLANGYSUR BRESLE	SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE	DUP du 4.05.1993
14	lignes électriques		EU, LE TREPORT, PONTS-ET-MARAIS	Arrêté préfectoral du 05.10.1959
14	lignes électriques	Dérivation PENLY sur BEAUCHAMPS DIEPPE 90 KV	CANEHAN, CUVERVILLE-SUR- YERES, TOUFFREVILLE-SUR- EU	DUP du 12.02.1982
14	lignes électriques	Ligne ARGOEUVES PENLY. 2 x 400 KV	CRIEL-SUR-MER, ETALONDES, EU, PONTS-ET-MARAIS, SAINT-REMY- BOSCROCOURT, TOUFFREVILLE-SUR- EU	DUP du 19.09.1986
14	lignes électriques		CUVERVILLE-SUR- YERES, INCHEVILLE, LE MESNIL-REAUME, MONCHY-SUR-EU, SEPT-MEULES	DUP du 14.10.1980
14	lignes électriques	Ligne BLOCAUX.NEUFC HATEL 90 KV	ELLECOURT, ILLOIS, MARQUES, MORIENNE, RONCHOIS	DUP du 02.04.1979

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
14	lignes électriques	Ligne DIEPPE.BEAUCHA MPS. Déviation NEUFCHATEL 90 KV	MELLEVILLE, MONCHY-SUR-EU	
14	lignes électriques	Dérivation BOURDEL de la ligne à 90 KV BEAUCHAMPS AUMALE	NESLE- NORMANDEUSE	
14	lignes électriques		AUBEGUIMONT, AUBERMESNIL-AUX- ERABLES, AUMALE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BLANGY-SUR- BRESLE, CAMPNEUSEVILLE, CANEHAN, CONTEVILLE, CRIEL-SUR-MER, CRIQUIERS, CUVERVILLE-SUR- YERES, DANCOURT, ELLECOURT, EU, FALLENCOURT, FLOCQUES, FOUCARMONT, GUERVILLE, HAUDRICOURT, HODENG-AU-BOSC, HODENG-HODENGER, ILLOIS, INCHEVILLE, LANDES-VIEILLES- ET-NEUVES, LE CAULE-SAINTE- BEUVE, LE MESNIL-REAUME, LE TREPORT, LONGROY, MARQUES,	

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
			MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHAUX- SORENG, MONCHY-SUR-EU, MORIENNE, NESLE- NORMANDEUSE, NULLEMONT, PIERRECOURT, PONTS-ET-MARAIS, REALCAMP, RETONVAL, RICHEMONT, RIEUX, RONCHOIS, SAINT-LEGER-AUX- BOIS, SAINT-MARTIN-AU- BOSC, SAINT-MARTIN-LE- GAILLARD, SAINT-PIERRE-EN- VAL, SAINT-PIERRE-EN- VAL, SAINT-REMY- BOSCROCOURT, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE-SUR- EU, VIEUX-ROUEN-SUR- BRESLE	
14	lignes électriques	Poste 90 kv AUMALE	AUMALE	
14	lignes électriques	Ligne AUMALE 1 – BLOCAUX 90 kv	AUMALE	

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
14	lignes électriques	Ligne AUMALE 2 – BLOCAUX 90 kv	AUMALE	
14	lignes électriques	Travaux de construction ligne 20 KV poste source d'Aumale – départ Eplessier, renforcement de la ligne MT Aumale-Eplessier	AUMALE	DUP du 31.07.1989
INT1	cimetières	Cimetières	LE TREPORT	Code des collectivités territoriales
JS1	Installation sportive	Installation sportive	AUMALE	Loi du 16.07.84
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre radio- électrique de FOUCARMONT- AUBERMESNIL	AUBERMESNIL-AUX- ERABLES, RETONVAL	Décret du 19.09.1986
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre radio- électrique d'AUMALE Bassin Municipal	AUMALE	Décret du 25.01.1974
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centres radio- électriques de CRIEL SUR MER Mont Blanc et de CRIEL SU MER Mesnil Val	CRIEL-SUR-MER	Décret du 11.01.1977
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre radio- électrique d'INCHEVILLE Sud Est	INCHEVILLE	Décret du 12.10.1981
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre radioélectrique de Saint Pierre en Val Ecole	EU, SAINT-PIERRE-EN- VAL	Décret du 31.08.1983

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de TOUFFREVILLE SUR EU Sud	TOUFFREVILLE-SUR- EU	
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de SAINT RIQUIER EN RIVIERE	BLANGY-SUR- BRESLE, DANCOURT, FALLENCOURT, PIERRECOURT, REALCAMP, RIEUX, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE	
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Station du MESNIL REAUME	BAROMESNIL, LE MESNIL-REAUME, MELLEVILLE, MONCHY-SUR-EU, SEPT-MEULES	
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station d'AUMALE CENTRAL	AUMALE, HAUDRICOURT, MORIENNE	
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de BLANGY SUR BRESLE	BLANGY-SUR- BRESLE	
PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de CRIEL SUR MER CENTRAL	CRIEL-SUR-MER, TOUFFREVILLE-SUR- EU	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien DIEPPE EU	CRIEL-SUR-MER, ETALONDES, EU, FLOCQUES, TOUFFREVILLE-SUR- EU	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien ROUEN AMIENS tronçon Auvilliers - Mesnil-Esnard	AUMALE, HAUDRICOURT, ILLOIS, I E CAUI E-SAINTE-	Décret du 2.3.1982

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien CRIEL-SUR-MER EU	CRIEL-SUR-MER, ETALONDES, FLOCQUES	Décret du 17.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien BLANGY-SUR- BRESLE NEUFCHATEL EN BRAY	BLANGY-SUR- BRESLE, FALLENCOURT, FOUCARMONT, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE	Décret du 30.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien EU LE MESNIL- REAUME	EU, LE MESNIL-REAUME, MONCHY-SUR-EU, SAINT-PIERRE-EN- VAL, SAINT-REMY- BOSCROCOURT	Décret du 17.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT d'AUVILLIERS	LE CAULE-SAINTE- BEUVE	Décret du 2.03.1982
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT de SAINT RIQUIER EN RIVIERE	BLANGY-SUR- BRESLE, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE	Décret du 30.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT de CONTEVILLE	CONTEVILLE	Décret du 26.11.1993
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien AUMALE NEUFCHATEL EN BRAY	AUMALE, HAUDRICOURT, ILLOIS, LE CAULE-SAINTE- BEUVE, MARQUES, NULLEMONT	Décret du 16.08.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centres radio- électriques de CRIEL SUR MER Mont Blanc et de CRIEL SUR MER MESNIL VAL	CRIEL-SUR-MER	Décret du 10.11.1976
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre radio- électrique d'INCHEVILLE Sud Est	INCHEVILLE	Décret du 6.01.1981

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre radioélectrique de Saint Pierre en Val Ecole	EU, SAINT-PIERRE-EN- VAL	Décret du 7 juillet 1983
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien PENLY EDF LE TREPORT	CRIEL-SUR-MER, LE TREPORT	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien PENLY METEO CRIEL SUR MER	CRIEL-SUR-MER	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien PENLY METEO EU DELPINE	CRIEL-SUR-MER	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien PENLY METEO EU DELPINE	EU, FLOCQUES	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien ENVERMEU AUVILLIERS	LE CAULE-SAINTE- BEUVE	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT de CRIEL SUR MER BRUNET	CRIEL-SUR-MER	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT de BLANGY SUR BRESLE	BLANGY-SUR- BRESLE	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien NEUFCHATEL CROIXDALLE - ABBEVILLE LIMEUX	BLANGY-SUR- BRESLE, FALLENCOURT, SAINT-RIQUIER-EN- RIVIERE	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre radio- électrique de FOUCARMONT- AUBERMESNIL	AUBERMESNIL-AUX- ERABLES	Décret du 31.08.1966

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Station de TOUFFREVILLE SUR EU Sud.	TOUFFREVILLE-SUR- EU	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT d'EU	ETALONDES, EU, LE TREPORT	Décret du 17.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT d'EU DELPINE	EU, LE TREPORT	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre radio- électrique d'AUMALE Bassin Municipal	AUMALE	Décret du 10.08.1973
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Centre PTT du TREPORT	FLOCQUES, LE TREPORT	
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien AUVILLIERS-DURY SAINT-FUSCIEN		
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien AUVILLIERS-DURY SAINT-FUSCIEN	AUMALE, HAUDRICOURT, ILLOIS, LE CAULE-SAINTE- BEUVE, MARQUES MORIENNE NULLEMONT	Décret du 09.07.1990
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.		LE CAULE-SAINTE- BEUVE, RETONVAL, SAINT-LEGER-AUX- BOIS	Décret du 6.09.1993
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien CONTEVILLE - NEUFCHATEL EN BRAY	CONTEVILLE	Décret du 26.11.1993

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien CRIEL SUR MER passif - EU	CRIEL-SUR-MER, ETALONDES, FLOCQUES	Décret du 17.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	centre de CRIEL SUR MER passif centre de CRIEL SUR MER central	CRIEL-SUR-MER	Décret du 17.01.1989
PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	FOUCARMON I-	RETONVAL	Décret du 31.08.1966
PT3-4	réseau de télécommunication	Câble 523.2 DIEPPE-EU	FLOCQUES	
PT3-4	réseau de télécommunication	Câble télécommunication 523.2	FLOCQUES	
PT3-4	réseau de télécommunication	Câble 117.03	ETALONDES	
PT3-4	réseau de télécommunication	Câble 523	ETALONDES	
T1	voies ferrées	Ligne de Chemin de Fer AMIENS - ROUEN	CRIQUIERS	Loi du 15.07.1845

Туре	Intitulé	Dénomination de la servitude	Communes concernées	Institution
T1	voies ferrées	Ligne de chemin de fer LE TREPORT. AUMALE	AUMALE, BLANGY-SUR- BRESLE, ELLECOURT, EU, HODENG-AU-BOSC, INCHEVILLE, LE TREPORT, LONGROY, MONCHAUX- SORENG, MORIENNE, NESLE- NORMANDEUSE, PONTS-ET-MARAIS, VIEUX-ROUEN-SUR- BRESLE	Loi du 15.07.1845
T5	dégagement des aérodromes	Plan de dégagement aéronautique EU- MERS-LE TREPORT	EU, LE TREPORT	
Т8	protection des installations radioélectriques de navigation et d'atterrissage	Centre de Eu Mers Le Tréport. Protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques	EU	Décret du 14.06.1986